

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 09 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, Mme Denise NORMAND, M. Éric VIGNERON, M. Stéphane BAILLY, M. Sébastien BLANCHET, M. Michael SIROT, Mme Gwénaëlle GEORGES, Mme Véronique SIROT, M. Denis AGOGUÉ, M. Michel BOUVET, Mme Marie-Paule STOUPEK.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Céline BRETON a donné pouvoir à Mme Françoise NOYER.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 31 décembre 2024  
Date d'affichage : 31 décembre 2024

M. le Maire demande une minute de silence, à l'ouverture de la séance, en hommage à un jeune homme décédé le matin même, stagiaire à la garderie périscolaire de Léré.

Madame Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du 05 décembre 2024**
  - 2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 05 décembre 2024**
  - 3. Arrêtés pris par le Maire depuis le 05 décembre 2024**
  - 4. Vente de biens sectionaux**
  - 5. Personnel communal – Création de deux postes**
  - 6. Informations**
  - 7. Questions diverses**
- 
- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du 05 décembre 2024** – Le Conseil Municipal approuve, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, le procès-verbal du 05 décembre 2024.
  - 2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 05 décembre 2024** – Aucune décision n'a été prise.
  - 3. Arrêtés pris par le Maire depuis le 05 décembre 2024** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 5 décembre dernier.
  - 4. Vente de biens sectionaux**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide de valider la demande d'acquisition au lieu-dit « Le Grand Sauloy ».

#### **5. Personnel communal – Création de deux postes**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, décide de créer deux postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, afin que deux agents communaux puissent bénéficier d'un avancement de grade.

#### **6. Informations**

**M. le Maire informe** les membres de l'assemblée :

- Que divers remerciements ont été reçus en Mairie, notamment par des administrés, pour les colis de fin d'année, mais aussi, par les intervenants du spectacle de Noël pour les enfants des écoles qui, ont été très satisfaits de l'organisation mais aussi de l'accueil qui leur a été fait.
- De l'installation du camion « la Fiesta » le samedi matin, en accord, avec le commerçant déjà en place. Il sera également présent le mardi toute la journée afin de palier aux divers commerces ou établissements fermés ce jour-là.
- Que le téléthon a récolté la somme de 3 661.10 € suite aux diverses manifestations qui ont eu lieu sur la commune, dont 307.00 € lors du Concert organisé par la Municipalité. Le bilan financier est en baisse mais reste quand même positif. La Municipalité a également reçu des remerciements pour l'organisation de cet évènement.
- Qu'un chiffre prévisionnel a été établi concernant la prochaine rentrée scolaire 2025/2026, les effectifs restent stables puisque 117 enfants sont prévus. 116 enfants étaient inscrits à la rentrée 2024/2025.
- Que l'école Camille Boistard a été sélectionné dans le cadre d'un concours concernant les 80 ans du débarquement.
- Que suite aux 11 tags faits sur les murs de bâtiments communaux mais aussi de particuliers dans la nuit du 24 au 25 décembre 2024, l'assurance ne prendra pas en charge la remise au propre des dégâts, considérant que les TAGS sont de l'incivilité et non du vandalisme.

#### **7. Questions diverses**

- **Monsieur Éric VIGNERON :**

- Fait un point sur les travaux de la place du Marché : tous les arbres ont été plantés.

Suite aux fortes pluies, il est difficile de prévoir l'avancée des travaux.

La prochaine réunion de travaux devrait avoir lieu le lundi 20 janvier 2025 à 11h00.

- **Monsieur Stéphane BAILLY :**

- Signale les difficultés rencontrées au sujet de l'installation de la fibre aux Chaumes Blanches.

- **Monsieur Denis AGOGUÉ :**

- Fait part de son inquiétude concernant la Judelle, à la suite des fortes pluies de ces dernières semaines. Monsieur le Maire indique qu'une mise en demeure auprès de VNF peut être possible si les demandes de la Mairie ne sont pas prises en compte concernant l'entretien du siphon.

- Dit, qu'après avoir pris connaissance des sommes allouées pour la participation à la mutuelle santé des agents dans les autres villages, la commune de Léré est bien placée. Les agents municipaux ne peuvent que s'en réjouir.

- **Monsieur Michel BOUVET :**

- Remercie la Municipalité et les employés communaux pour l'installation de la seconde boîte à livres.

- Renouvelle sa demande concernant certains problèmes de panneaux dans la commune. Monsieur le Maire répond que l'entreprise ne lui a pas fait de retours.

- Indique qu'une voiture est régulièrement stationnée sur les places situées Grande Rue et que les 10 minutes ne sont pas respectées puisque le véhicule y reste parfois une nuit complète. Madame Françoise NOYER pense qu'il faut avoir une réflexion sur le sujet. Le panneau indiquant les 10 minutes avait été installé pour servir le commerce de l'époque. Or, ce commerce a changé. Le nouveau locataire a-t-il les mêmes besoins ? Faut-il maintenir ce panneau ? Faut-il garder ou réduire le nombre de places de parking ? Monsieur le Maire propose de se rendre sur place afin de prendre une décision.

- informe qu'un jeune en scooter noir, avec un casque noir, prend le sens interdit de la rue de la Judelle régulièrement au lieu de faire le tour et prendre la rue dans le sens autorisé : attitude très dangereuse.

- Précise qu'il a apprécié le mail reçu de la part d'un employé communal remerciant les membres du Conseil Municipal pour le bon cadeau offert par la Municipalité lors des fêtes de Noël.

- **Madame Françoise NOYER :**

- Demande aux membres de l'assemblée les disponibilités de chacun pour préparer la cérémonie des vœux du Maire du Samedi 11 Janvier 2025 et leur propose de se retrouver à 14h00 à la salle des fêtes pour la préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le 14 janvier 2025  
L'Adjointe au Maire,

**Françoise NOYER.**